

Lundi 2 décembre 2013

**Scolarisation des élèves en situation
de handicap :**

**déplacement de
Madame Valérie Trierweiler
et de Vincent Peillon
dans l'académie de Créteil**

école élémentaire Charles Beuvin



SOMMAIRE

Programme de la visite.....	3
Lancement du projet Clis'tab.....	4
L'école Charles Beuvin à Créteil	6
L'École réfondée, une École inclusive.....	7

CONTACTS PRESSE

Bureau de presse
Ministère de l'éducation nationale
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Service de presse
Académie de Créteil
01 57 02 62 46
francoise.chapeau@ac-creteil.fr

Programme de la visite

- > **10h35** Visite de la classe d'inclusion scolaire (CLIS) et présentation de l'utilisation des tablettes numériques en présence des élèves et de l'équipe pédagogique

- > **10h50** Echanges informels avec les personnels de l'éducation nationale de Créteil impliquées dans cette expérimentation et les personnalités locales

- > **11h00** **Point presse informel**

Lancement du projet Clis'tab

Le projet Clis'tab concerne l'utilisation de tablettes numériques tactiles pour des élèves scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS). Il s'adresse à des élèves atteints de troubles cognitifs.

Les élèves

La CLIS est une classe intégrée à l'école. Les élèves orientés en CLIS bénéficient d'une pédagogie particulière, adaptée à leurs besoins. Les CLIS 1 sont destinées aux élèves en situation de handicap mental et cognitif (principalement des élèves en situation d'autisme, porteurs de trisomie 21 ou porteurs de troubles mentaux et cognitifs).

En 2012/2013, les CLIS 1 accueillent plus de 43 000 élèves et représentent 95 % des effectifs de CLIS (4099 classes).

NB : les CLIS de type 2 et 3 (149 classes) accueillent des élèves en situation de handicap sensoriel et les CLIS de type 4 (158 classes) en situation de handicap moteur.

L'objectif

Il est de travailler sur le potentiel pédagogique de l'utilisation de tablettes tactiles et de ressources numériques pédagogiques adaptées dans ces classes.

L'intérêt pédagogique de l'outil tablette

La tablette, par son contenu et ses fonctionnalités, peut s'adapter aux besoins éducatifs particuliers de l'élève et favoriser son travail en autonomie. Elle se caractérise par sa facilité d'intégration à l'espace de la classe et la possibilité d'une utilisation ponctuelle. Cet outil peut favoriser l'inclusion de l'élève dans la classe en permettant sa participation à des travaux collectifs tout en respectant son rythme d'apprentissage.

La tablette peut être rapidement adoptée par l'élève grâce à sa facilité d'utilisation (interface tactile) et une adaptation aux difficultés de motricité fine (absence de stylo).

Enfin, les fonctionnalités d'accessibilité comme la synthèse vocale, l'agrandissement du texte, et la simplicité d'utilisation des ressources multiplient les canaux d'apprentissage.

L'équipement

- une tablette pour chaque élève, chaque enseignant et chaque AVS collectif,
- un ordinateur pilote par classe
- un dispositif de synchronisation et de recharge (valise)
- un dispositif de sonorisation individuelle et collective
- un dispositif de visualisation collective
- une imprimante

Les ressources

L'acquisition de ressources pour la classe et de ressources individualisées selon les besoins de l'élève est une partie intégrante de l'expérimentation. Dans un premier temps, un socle de ressources communes adaptées équipe l'ensemble des tablettes.

Par la suite, chaque enseignant pourra disposer de ressources complémentaires qu'il choisira en fonction du parcours de chaque élève. Chaque tablette sera donc individualisée par son contenu à l'élève.

La formation

Les enseignants et les AVS collectifs ont été formés à la prise en main du matériel et sur les ressources adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves (3 modules de 3 heures minimum).

L'envergure de l'expérimentation

Le projet concerne actuellement 9 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS).

Ces classes sont situées dans l'académie de Créteil : il s'agit de l'école Léo Lagrange à Créteil, l'école Charles Beuvin de Créteil, l'école Paul Vaillant Couturier de Bagnole, l'école Louise Michel de Saint Denis, l'école Paul Vaillant Couturier de Bobigny, l'école Duburcq de La-Ferté-sous-Jouarre, l'école Lavoisier de Lieusaint, l'école l'Arché Guédon de Torcy et l'école Grosse Pierre de Meaux.

Le projet concerne 108 élèves, 9 enseignants et 9 AVS collectifs.

Les spécificités

L'élève disposera de sa tablette en classe mais également chez lui, pour poursuivre les activités pédagogiques, ce qui permettra d'associer les parents aux progrès de leur enfant.

Cette expérimentation en faveur du handicap couvre tous les champs du développement numérique à l'école : l'équipement des enseignants et des élèves, la formation des enseignants, les ressources numériques adaptées, des usages pédagogiques du numérique dans la classe, mais également en dehors.

L'école Charles Beuvin à Créteil

Une école en réseau de réussite scolaire

8 classes accueillent **157 élèves** répartis en :

- 2 classes de CP de 21 élèves chacune
- 1 classe de CE1 de 18 élèves
- 1 classe de CE1-CE2 de 16 élèves
- 1 classe de CE2 de 20 élèves
- 1 classe de CM1 de 26 élèves
- 1 classe de CM2 de 25 élèves
- 1 CLIS de 10 élèves.

8 enseignants titulaires travaillent dans cette école. 2 EAP sont présents (tuteurs en CP et en CE2). 1 AVSco, 1 AVSi et 1 ATSEM complètent l'équipe.

Le **RASED** est composé d'un psychologue scolaire et d'un maître E.

Le directeur de l'école, ainsi que l'équipe enseignante de Beuvin sont très investis pour la réussite de tous les élèves.

Des partenariats avec la ville

Le Projet Clis'tab

Des intervenants sportifs et culturels

Le coup de pouce

Un travail sur le programme de réussite éducative dont le groupe urbain de proximité

Des animations et concerts avec le conservatoire Marcel Dadi

Un partenariat avec la Bibleuuet (Bibliothèque du quartier)

Les cars pour les sorties

Les classes de découverte

Les classes d'eau en complément de l'agence Seine Normandie

La pause méridienne

L'École refondée, une École inclusive

Le principe de l'École inclusive

Grâce à la loi pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013, figure désormais, dès le premier article du code de l'éducation (L. 111-1), le principe de **l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction**.

La scolarisation en milieu ordinaire est ainsi favorisée. Ce mode de scolarisation permet d'obtenir les meilleurs résultats éducatifs pour de nombreux élèves en situation de handicap tout en offrant une plus grande ouverture à la différence aux autres élèves.

Des moyens humains sans précédent

Pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse, d'importants moyens humains sont déployés. Ainsi, le ministère de l'éducation nationale peut proposer à chaque enfant une offre de scolarisation et d'accompagnement de qualité.

Pour la rentrée 2013, cela passe par le recrutement de **8 000 nouveaux accompagnants sur contrat aidé et par la création de 350 nouveaux contrats d'assistant d'éducation** dédiés à l'accompagnement individuel.

La reconnaissance d'un vrai métier d'accompagnant

Conformément aux engagements du Président de la République, et à la suite de la mission confiée à Pénélope Komitès, le gouvernement a décidé de proposer **un contrat à durée indéterminée aux auxiliaires de vie scolaire (AVS)** qui auront exercé pendant 6 ans sous le statut d'assistant d'éducation.

Ces personnels verront ainsi leur situation professionnelle stabilisée et leur métier reconnu. La situation aberrante qui obligeait le ministère de l'éducation nationale à se séparer des AVS après 6 ans de service appartient désormais au passé.

Les associations représentant les familles d'enfants en situation de handicap ainsi que les auxiliaires de vie scolaire ont été étroitement associés aux travaux préparatoires.

Une stratégie globale pour l'inclusion scolaire

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche volontariste visant à créer **les meilleures conditions possibles pour la scolarisation des enfants en situation de handicap**. En plus des moyens humains, le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative :

- engagent un effort exceptionnel en faveur de la formation de tous les personnels de l'éducation à la prise en charge du handicap ;
- développent des ressources numériques permettant de répondre aux besoins spécifiques des élèves ;
- bâtissent, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, des "parcours de scolarisation" pour personnaliser les solutions offertes aux élèves.